

**CONTEXTE  
HISTORIQUE  
ET CULTUREL**

**DE**

**1 CORINTHIENS  
11.2-16**

## Le contexte historique et culturel de Corinthiens 11:2-16

### La ville de Corinthe au premier siècle

La ville grecque de Corinthe a été fondée au dix-huitième siècle avant Jésus-Christ. Sa situation était idéale. La ville dominait le sud de l'isthme rattachant la Grèce avec la Péloponnèse. Elle servait d'intermédiaire entre la mer Adriatique et la mer Egée. Juste au sud de la ville se trouvait une forteresse naturelle, un rocher de plus de 500 mètres, sous le nom d'Acrocorinthe.

Au dix-septième siècle av.J.-C., les Grecs consacrèrent un petit temple à Aphrodite juste au sommet d'Acrocorinthe. Elle était la déesse grecque de l'amour sexuel et de la beauté. Ils y construisirent un temple plus grand, environ deux siècles plus tard. Aphrodite devint la protectrice de la ville. Un grand nombre de prostituées servaient au temple.

Le nombre de ces prostituées n'est pas connu. Dans l'année 7 av.J.C. Stabo écrit qu'il y avait 1000 esclaves au service du temple, mais ce chiffre n'est pas certain.

«L'emplacement de ce temple démontre l'association de Corinthe avec la déesse de l'amour. Déjà au 5e siècle avant J.C., Euripide l'appela «la ville de la colline sacrée d'Aphrodite.» Elle était reconnue comme la ville du sexe par excellence. Cependant, le résultat de la propagande et le récit de Strabo concernant mille prostituées au temple furent démontrés comme absolument faux. Il parlait de la ville dans les années 146 av.J.-C., et il a tout simplement mal compris ses sources de renseignements. Il n'y eut jamais de temple d'Aphrodite dans la ville de Corinthe capable de contenir ce nombre si important de personnes. Concernant le point de vue sexuel, Corinthe n'était pas meilleure ni pire que les villes portuaires de la Méditerranée.»

Corinthe atteint son zénith en tant que ville grecque pendant le cinquième siècle av.J.C. Elle partagea sa puissance en Grèce depuis Athènes et Sparte. En 338 av.J.-C., Philippe de Macédoine s'empara du pouvoir et établit une garnison sur Acrocorinthe. Dans les années qui suivirent, la

ville se développa comme un centre de commerce. Les Romains, sous Mummius, détruisirent cette dernière en 146 av.J.-C. Jules César reconstruisit la ville comme une colonie romaine en 46 av.J.-C.

La ville de Corinthe, que Paul a connue, était à l'époque un centre de commerce très animé. Elle était fière de ses trois ports de grande importance. Les plus petits bateaux préféraient éviter le passage dangereux autour de l'extrémité sud de la Péninsule. Ils préféraient de beaucoup traverser l'isthme sur des transporteurs.

La culture de la ville au temps de Paul était greco-romaine, mais plus fortement romaine.

«Bien que la population et la culture de la colonie étaient assurément hétérogènes, Corinthe était néanmoins d'une certaine manière une copie de Rome. Elle était régie à l'exemple de Rome par des lois romaines avec des magistrats et des officiels. Il ne faudrait pas oublier dans ce contexte, que les prêtres romains étaient des officiers d'état et que la religion romaine était inextricablement entremêlée dans la vie civique romaine et les institutions, soit à la maison ou à l'étranger...

«La culture des colons de Corinthe était diverse, et il est vrai qu'il ne peut y avoir qu'un léger doute quant au fait que la ville devint de plus en plus grecque dans le second siècle ap.J.-C. L'acceptation de ce fait est bien différente, à l'assertion que la présence de la culture romaine dans la colonie romaine était négligeable et éphémère au temps du ministère de l'apôtre Paul.

«Le latin était la langue officielle jusqu'à la fin des années 69 ap.J.-C. La prépondérance des inscriptions latines indique que la romanisation a dû être d'une influence culturelle prépondérante sur la ville de Corinthe au premier siècle avancé ap.J.-C.»

«A cette époque la ville était tout à fait romaine. D'où plusieurs noms latins dans le Nouveau Testament:

Lucius, Tertius, Gaius, Erastus, Quartus (Rom. 16.21-23), Crispus, Titus Justus, (Actes 18.7-8), Fortunatus, Achaicus (1 Cor. 16.7)...L'église de

Corinthe était constituée principalement de non-juifs (1 Cor. 12.2).»

«Vous savez que, lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner par les idoles muettes, selon que vous étiez conduits.»(1 Cor. 12.2)

Étant un centre commercial majeur, on pouvait s'attendre à y retrouver plusieurs Juifs y ayant résidence.

«L'une des indications archéologiques prouvant la présence marquée des Juifs à Corinthe fut la découverte d'un linteau brisé portant cette inscription rudimentaire (Synagogue Hebraion), «Synagogue des hébreux». Celui-ci fut retrouvé sur le bord du chemin de Lechaëum. Quelques-uns utilisèrent cette inscription pour démontrer que la synagogue la plus antique de la ville se trouvait dans les environs, mais la date demeure incertaine.»

«Et sortant de là, il entra chez un nommé Justus, homme craignant Dieu, et dont la maison était contiguë à la synagogue. Cependant, Cripus le chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa famille. Et plusieurs Corinthiens, qui avaient entendu Paul, crurent aussi, et furent baptisés.» (Actes 18.7-8)

### **La coiffure et le voile.**

#### **Chevelure**

**Les hommes:** Les Romains portaient les cheveux courts. Les cheveux courts étaient une mode courante chez les hommes romains et ils étaient des plus méticuleux quant aux soins de leurs cheveux et de leur barbe..La calvitie était considérée comme une difformité chez les Romains, et dans certains cas un genre de perruque était portée, celle-ci était faite de cheveux attachés au cuir chevelu. L'honneur de porter de longs cheveux et une longue barbe était laissé aux professeurs de philosophie.

La culture romaine laissa de nombreuses sculptures de marbre et de bronze. Celles-ci nous donnent une attestation des styles contemporains.

Datant du début de la période d'Augustin, ces sculptures d'hommes non-identifiés démontrent les coiffures de l'époque. Ce style artistique ressemble à la sculpture de l'empereur. Les cheveux des hommes étaient peignés par en-avant de manière à former de légères boucles inégales sur le front. Ils étaient brossés par en-arrière au-dessus des tempes et quelque peu à l'avant des oreilles afin d'y laisser de petites mèches. La coupe était effectuée de manière à ce que les cheveux soient légèrement bombés au-dessus des oreilles accentuant ainsi les proportions géométriques du visage. Cette coiffure donnait une allure plus jeune même si les hommes avaient un front dégagé. Leur mâchoire était proprement rasée.

**Les femmes:** Les femmes gardaient leurs cheveux longs. Ils étaient bouclés, tressés et soigneusement arrangés.

Les femmes se paraient de jolies coiffures très raffinées. Elles utilisaient souvent des postiches auxquels des cheveux y étaient tressés, crépés, bouclés, et vagués au fer à friser. Des rubans et des cordons de perles étaient entrelacés à travers les cheveux. Quelques-unes s'ajoutaient de faux cheveux ainsi que des chignons afin de donner plus de volume à leurs coiffures. Les femmes romaines du premier siècle portaient le toupet « boucles de Cypriote », qui était une pièce de fabrication très flatteuse pour le visage. Il était conçu à partir d'un solide assemblage de petites frisettes montées sur un fil métallique qu'on attachait d'une oreille à l'autre en passant sur le front. Cette mode provenait de Cyprus comme son nom l'indique.

**Les hommes et les femmes:** La coutume romaine ne demandait ni à l'homme ni à la femme de se couvrir la tête. Lorsque nous considérons les coiffures de fantaisies dont les femmes romaines se paraient, il nous paraît plus facile de comprendre pourquoi le voile n'était pas très à la mode à cette époque.

Les hommes portaient souvent un bonnet de feutre ou de cuir ajusté reconnu comme un chapeau. Quelques empereurs qui étaient considérés comme divins, se paraient d'une couronne de laurier. Pour cette raison, le laurier prit une signification particulière en rapport au faux culte. Pour

flatter César qui devint chauve, le Sénat décréta qu'il lui était permis de toujours porter la couronne de laurier. Et c'est ainsi qu'elle demeura la couronne de l'empereur, bien que plus tard il y eut la mode des pierres précieuses et de l'or.

Les hommes et les femmes romains voilaient leurs têtes pendant les cérémonies religieuses.

Certains officiers sacerdotaux romains étaient constamment voilés. Il n'était pas permis au «Flamen Dialis» de sortir de chez eux sans porter un bonnet (galerus) étroitement ajusté avec une pointe (apex) attachée sur le dessus. Ce vêtement sacerdotal apparaissait sur la monnaie romaine et sur «l'Ara Pacis Augustae» dans la ville de Rome.

De plus, il existait un petit groupe de vierges de Vestal qui avaient comme coutume de voiler leurs têtes avec un vêtement connu sous le nom de «suffibulum» lorsqu'elles pratiquaient leurs fonctions sacerdotales. Cette pratique fut attestée par la littérature et des preuves archéologiques.

En plus de ces vêtements liturgiques spécifiques portés seulement par quelques prêtres et prêtresses en particulier, une tenue différente distinguait les autres qui exerçaient des fonctions sacerdotales, et on s'y référait avec la phrase typique de «capite velato». On portait cette tenue aussi bien en privé qu'en public lors des actes de dévotions comme la prière, les sacrifices, et les prophéties. Ce geste consistait à tirer une partie de son vêtement ou de sa toge sur l'arrière de sa tête jusqu'à ce qu'elle approche ou couvre ses oreilles.

De plus, il existe de nombreux monuments et statues augures, prêtres et prêtresses représentant ce geste de «capite velato».

Bien qu'il soit vrai que les femmes autres que les vierges «Vestales» apparaissent rarement comme sacrificateurs dans les rites de la religion d'état romaine, il est également vrai que dans d'autres contextes les femmes romaines portaient le voile de dévotion.

## Les coutumes grecques

### Coiffures

**Les hommes:** Les hommes Grecs portaient les cheveux courts.

Au cours des siècles, le style masculin a fait usage de boucles en spirales, de frisettes et de cheveux courts jusqu'à nos jours. Souvent un filet, un bandeau de tissu ou de cuir était attaché autour de la tête laissant les deux bouts pendre à l'arrière.

Depuis longtemps déjà les hommes portaient les cheveux longs, ceci nous est rapporté dans la littérature grecque. Les héros d'Homer de qui Paul tira probablement quelques-unes de ses lectures au début de son éducation, furent souvent mentionnés comme des «porteurs de cheveux longs».

**Les femmes:** Les femmes grecques, comme les femmes romaines, se paraient de coiffures très élaborés.

Leurs cheveux étaient longs et garnis d'une manière artistique, préservant toujours le contour de la tête. On les coupait en signe de deuil. Quoique la coiffure classique la plus connue étant celle où on séparait les cheveux par le milieu et les ramenaient vers l'arrière pour faire un chignon, il y avait également des boucles en spirales, des tresses, des franges, des frisettes et des ondulations. Le fer à friser était communément utilisé même par le sexe opposé.

Le toupet de «boucles de cypriste» original de Chypre comme son nom l'indique, était fait à partir d'une multitude de frisettes ou de plusieurs rangés de boucles en spirales montées sur un bandeau de fil métallique et porté sur le devant de la tête d'une oreille à l'autre. Adroitement conçu, cette pièce flatteuse était un atout pour l'ornement du visage féminin, un style spécialement apprécié des dames romaines et aussi porté par les hommes mais dans une version modifiée.

## Le voile

### Les hommes et les femmes

Les hommes, et les femmes, ne se voilaient pas la tête habituellement.

En général, les deux (soit l'homme et la femme) se promenaient nu-tête. Mais lorsque l'homme grec voyageait, il portait le «petasos», un chapeau pratique fabriqué de feutre ou de paille avec un large rebord et retenu par une attache au menton qui lui permettait de laisser suspendre le chapeau au dos lorsque celui-ci n'était pas utilisé.

En voulant résumer l'information nous venant des cultures grecques préchrétiennes et orientales, nous pourrions dire que tout porte à croire que les femmes d'origine orientale étaient voilées en public, tandis que les femmes grecques ne l'étaient pas. Cette généralisation doit être restreinte aux habitants de la ville, car les nomades du désert ne semblent pas être composés de femmes voilées.

Il est cependant faux de croire que les femmes grecques étaient contraintes à porter le voile en public. Plutarch peut sembler suggérer ceci...mais le passage réfère à la coutume romaine, sur laquelle Plutarch ne paraît pas bien informé, et le second passage reflète les coutumes spéciales de la ville de Laconie. Les passages affirmant le contraire sont si nombreux et sans équivoque qu'ils ne peuvent être contrebalancés par les deux expressions du sage de Chaineia lesquelles ne sont pas apodictiques et peuvent avoir été occasionnés par une tendance spéciale.

## Les coutumes Juives

### Coiffures

**Les hommes:** Les hommes juifs portaient les cheveux courts.

Les hommes hébreux considéraient leurs cheveux comme un ornement personnel très important. C'est pourquoi ils leurs apportaient beaucoup de soins et d'attentions. Les hommes vivant dans l'ouest avaient l'habitude de se couper les cheveux en utilisant une sorte de ciseau primitif, et les Hébreux suivirent leurs exemples (2 Samuel 1.26). Le mot «raser» dans ce texte signifie «couper les cheveux de la tête». Les Juifs aussi utilisaient des rasoirs comme nous le voyons dans Nombres 6.5.

Des peintures montrant la capture de la ville judéenne de Lakis par Sanchérib en 700 av.J-C, nous laissent voir des hommes de Judée portant les cheveux courts, bien arrangés avec une barbe arrondie. Une fresque de Moïse et du buisson ardent datant du 3e siècle dans une synagogue en Mésopotamie, nous donne quelques indications quant au style de cette époque. Moïse avait des cheveux courts bouclés avec une moustache soigneusement taillée et une barbe coupée bien rase.

**Les femmes:** Les femmes juives portaient les cheveux longs.

Les femmes portaient les cheveux longs et tressés. Le Talmud mentionne que les femmes juives utilisaient des peignes et des pinces à cheveux.

### Le voile

**Les hommes:** L'Ancien Testament exigeait que seulement les prêtres Lévites se couvrent la tête. (Ex.39:27-31) Le souverain sacrificateur portait une tiare de fin lin. Un diadème d'or pur gravé des mots «Sainteté à l'Éternel» était attaché au-haut de la tiare. Les fils d'Aaron portaient des bonnets de fin lin décorés. La loi ne demandait ni à l'homme ni à la femme de se voiler la tête.

Apparemment, les hommes juifs portaient une coiffure spéciale lors de certaines occasions (Ésaïe 61.3), soit lors de fêtes ou en temps de deuil (2 Samuel 15.30).

Si les femmes étaient obligées de se couvrir la tête, il n'en était pas de même pour les hommes. Tous les hommes qui nous sont montrés dans la synagogue de Dura, excepté le souverain sacrificateur, sont nu-tête et le Talmud ne contient aucune exigence se rapportant à l'obligation du voile pendant la prière. Il semble qu'il n'existait aucune loi formelle à ce sujet.

Selon le Talmud (Neb 30b) le port du voile pour les hommes était facultatif et dépendait aussi de la tradition. La coutume palestinienne, en outre, n'insistait pas sur l'importance de la tête voilée lors de la bénédiction apportée par le sacrificateur. Les autorités rabbiniques françaises et espagnoles suivirent cette règle pendant le moyen âge et considéraient le port du voile pendant la prière et l'étude du Tora simplement comme une coutume. Quelques-unes d'entre elles priaient la tête non-voilée.

Le «Tosefta» exigeait que les hommes Juifs s'enveloppent d'un grand manteau pendant qu'ils s'acquittaient de leurs vœux, mais rien n'est mentionné sur l'importance du voile lorsqu'ils priaient ou prophétisaient.

Le genre de voile utilisé identifiait la position de celui qui le portait.

Le couvre-chef des hommes instruits étaient une marque de leur haute position (Pes 11b); quelqu'uns affirmaient n'avoir jamais marcher plus de quatre coudées (environ six pieds) sans être voilés.

Selon une autre tradition, on portait des marques distinctes sur les vêtements faisant référence à l'occupation de l'individu, tel que mentionné dans le Talmud (T,J.Sabbat 1:3). Ainsi les hommes instruits portaient un signe sur leurs voiles, les esclaves sur leurs vêtements; le tailleur portait une aiguille, le scribe un crayon à son oreille, et le changeur de monnaie une pièce.

A son origine les lois et les traditions juives ne demandaient pas aux hommes de se couvrir la tête dans le temple ou dans la synagogue.

Éventuellement cette pratique est devenue une exigence dans quelques endroits durant le moyen âge. Un écrivain rapporta la théorie de David Halevy, originaire d'Ostrog vivant au dix-septième siècle. Il déclara: «Puisque généralement les chrétiens priaient la tête découverte, l'interdiction des Juifs à ne pas agir ainsi fut basée sur l'ordonnance biblique qui consistait à ne pas imiter la coutume païenne...La tradition juive en est venue à équivaloir le non-voilé à une légèreté d'esprit malséante et à la frivolité (Kallut Rosh), et conséquemment à l'interdit. On distingue souvent les Juifs modernes par leur port d'une petite calotte ronde qui ne couvre qu'une partie de leur tête. Cette coutume ne se développa que longtemps après l'époque du Nouveau Testament. Aujourd'hui il semble y avoir autant de controverses au sujet du voile dans la synagogue qu'il y en a dans l'église. La seule différence est à savoir si l'homme devrait se couvrir la tête.

Le port du voile devint l'un des points les plus chaudement débattus entre les Juifs réformés et les Juifs orthodoxes. Ces derniers considéraient le voile, soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la synagogue, comme un signe d'allégeance à la tradition juive. Ils exigent tout au moins qu'un «Kippah» (petite calotte ronde) soit porté. L'adoration avec la tête voilée est la norme acceptée dans les synagogues conservatrices. Cependant dans les congrégations réformées c'est facultatif.

**Les femmes:** Les écritures font plusieurs mentions de la pratique du port du voile pour les femmes juives, sans toutefois l'obliger. Lorsque Rebecca apprit qu'elle s'approchait d'Isaac son futur époux, «alors elle prit son voile et se couvrit» (Gen. 24.65). Même Tamar se couvrit avec un voile lorsqu'elle fit semblant d'être une prostituée (Gen. 38.14-15). Lorsqu'Ésaïe prononça le jugement sur la nation, il prononça l'enlèvement des turbans et des voiles sur les filles de Sion comme faisant partie de leur condamnation (Ésaïe 3:16-26). «Le Seigneur rendra chauve le sommet de la tête des filles de 3:17).

En plus des diadèmes dont Ésaïe nous parle au chapitre 3:20, les femmes portaient le turban (Ésaïe 3.23). Elles portaient aussi un voile sur le visage (Gen. 24.65; 38.14,19), ainsi que de larges écharpes dont elles

se couvraient la partie supérieure du corps. (S. de Sol. 5.7; Ésaie 3.23). Le tiare ou le turban plus élaboré tel celui porté par des femmes telle que Judith (16.8), ne figurent pas dans le Nouveau Testament.

Même si la loi n'obligeait pas les femmes juives à se couvrir, elles le faisaient régulièrement. Tertullien fit remarquer : «Chez les Juifs, il est commun pour les femmes d'avoir la tête voilée. On les reconnaît à ce signe.»

La pratique trouve ses racines dans la tradition.

La coutume du port du voile chez les Juives mariées vient de l'antiquité. Dans le Mishnah elle est décrite comme une ordonnance Juive (Mishnah, Kethuboth vii.6) mais son origine biblique basée sur Nb. 5.18 est discutable. À l'époque talmudique, il était considéré comme indécent pour une femme mariée de sortir de la maison sans être voilée, quoique le panier de travail porté sur sa tête était suffisant (T.B.Sukkah, 51 b). Et si une femme juive laissait ses cheveux découverts, elle était alors vue comme une vierge (T.B.Berakoth 24.a; Mishnah, Kethuboth ii.10). Pour le monde extérieur, une femme complètement voilée, était considérée comme une juive.

Cette coutume était orientale plutôt que distinctement Juive...En général, on dit que l'étiquette concernant le voile devient de plus en plus stricte plus on avance vers l'orient.

La majorité des Juives ne se voilaient pas en public.

De nos jours seulement les orthodoxes strictes insistent sur le port du voile pour les femmes et ceci en tout temps. Néanmoins, les femmes continuent à se voiler dans quelques congrégations réformées.

### **Le Seigneur Jésus-Christ**

L'image moderne qui nous est donné de Jésus avec de longs cheveux trouve sa source à travers les arts de la Renaissance plutôt que dans l'histoire. Nous n'avons aucune description physique du Seigneur Jésus

dans le Nouveau Testament. Ceci porte à croire qu'il n'y avait rien d'exceptionnel quant à son apparence. Le prophète Ésaïe écrit: «Il n'avait ni beauté, ni éclat pour attirer nos regards, et son aspect n'avait rien pour nous plaire.»

Jésus comme tous les Juifs de son temps portait sans doute les cheveux courts. Il n'avait pas fait le vœu de Naziréat. Il aurait été difficile pour Paul d'écrire qu'il était déshonorant pour un homme d'avoir les cheveux longs si Jésus lui-même les eut portés ainsi.

### **Le voile**

Il est fort probable que le Seigneur Jésus avait l'habitude de se couvrir la tête en public.

Concernant sa coiffe, aucune description ne nous est donnée, mais il nous est permis d'affirmer qu'aucun enseignant juif de cette époque n'apparaissait en public la tête non-voilée. Jésus portait probablement les tissus traditionnels blanc, fabriqué de fin lin (sudarium) entourés autour de la tête comme un turban en laissant retomber les bords sur le cou. La tenue vestimentaire de ses disciples n'était probablement pas différente.

### **Le Naziréen**

Nombres 6.1-21 définit la loi du Naziréen. Un homme ou une femme faisait volontairement vœu de se consacrer à l'Éternel. Il rendait témoignage de sa séparation en s'abstenant de vin, de liqueur forte, de vinaigre, de jus de raisins et de raisins.

«Pendant tout le temps de son naziréat, le rasoir ne passera point sur sa tête; jusqu'à l'accomplissement des jours pour lesquels il s'est consacré à l'Éternel, il sera saint, il laissera croître ses cheveux.» (Nb. 6.5) Sa tête était dédiée et consacrée (Nomb. 6.9,11). Les parents de Salomon, de Samuel et de Jean le Baptiste les consacrèrent au Seigneur avant leur naissance et pour toute la durée de leur vie. Normalement le vœu durait

entre 30 et 120 jours.

La longue chevelure du naziréen était un symbole de force et de vitalité abondante (voir 2 Sam. 14.25-26). Elle était portée pour honorer l'Éternel, en signe d'appartenance au Seigneur et d'une entière consécration en se dédiant à son service avec toutes ses forces vitales. Là encore, de longs cheveux luxuriants était un signe d'élégance, un ornement, et dans le cas du Naziréen c'était l'ornement d'une tête consacrée à l'Éternel (Jér. 7.29).

Lorsqu'il avait terminé les jours de sa séparation, le nazaréen offrait un sacrifice d'actions de grâces à l'Éternel.

«Le naziréen rasera, à l'entrée de la tente d'assignation, sa tête consacrée; il prendra les cheveux de sa tête consacrée, et il les mettra sur le feu qui est sous le sacrifice d'actions de grâces.» Nomb. 6.18

La loi du nazaréen était une exception à la norme. On ne peut pas en tirer de principes généraux.

### **La pratique des Corinthiens au premier siècle**

Comme il est noté plus haut, la culture corinthienne était de prédominance romaine. Toutefois, les Juifs observaient leurs propres traditions.

### **Coiffure**

**Les hommes:** Les hommes de Corinthe portaient les cheveux courts.

Ainsi, concernant la coupe de cheveux masculine, il semble que Paul ait été en accord avec les coutumes gréco-romaine, telles qu'observées dans les iconographies.

**Les femmes:** Les femmes de Corinthe portaient les cheveux longs dans des styles élaborés, se conformant à la mode grecque et romaine. Elles n'avaient pas l'habitude de porter le voile.

## Le voile

**Les hommes et les femmes:** Le port du voile en public, que ce soit par les hommes ou par les femmes, n'était en aucun cas exigé. Lors des cérémonies religieuses les hommes et les femmes se couvraient la tête, selon la pratique romaine.

L'assemblée de Corinthe au temps de Paul était familière avec le symbolisme du voile, dû à l'association de la toge avec le sacrifice païen ou le sens rudimentaire des couronnes de laurier.

Les Juifs de la ville observaient la coutume orientale. Les femmes se voilaient en public, tandis que les hommes n'étaient nullement contraints à se couvrir la tête ni en public ni dans la synagogue.

## Le voile est une désuétude culturelle

### Résumé

Ce point de vue peut être résumé comme suit: appliquez le principe, mais non la pratique. Plusieurs commentateurs reconnaissent les vérités fondamentales, lesquelles forment la base de la pratique du voile. Néanmoins, quand il est temps de la mettre en application, ils ne semblent pas liés par les instructions de Paul aux Corinthiens. Le commentaire biblique «Leon Morris» retient ce point:

«Pour une femme, le fait de paraître en public sans être voilée était un acte éhonté et scandaleux. Cette manière d'agir la démarquait comme une femme immorale. Elle outrageait les prophéties. Paul rejette cette manière de faire avec fermeté. Les chrétiens ne devaient pas faire fi inutilement des convenances.

A la lumière de tout ce que Paul déclare à ce sujet, un principe demeure: le chrétien devrait toujours agir d'une manière convenable. (Mais que tout ce fasse avec bienséance et avec ordre. (1 Cor. 14.40). Si on applique ce principe à une situation qui prévalait à Corinthe, les femmes doivent se couvrir la tête lorsqu'elles adorent. Ce principe est d'une validité

permanente, mais on peut être porté à croire que son application n'a pas lieu d'être à notre époque contemporaine, ce qui ne donne pas le même résultat. En d'autres mots, à la lumière de toutes les différentes coutumes sociales, nous pouvons soutenir que l'application la plus raisonnable de ce principe fondamental, qui consiste à ce que les femmes prient la tête voilée, n'est pas requise dans les pays occidentaux du vingtième siècle. Lorsque Paul a écrit ses lettres aux Corinthiens, nous devons nous rappeler que quand il parlait à propos des femmes, qu'il écrivait à l'une des villes la plus libertine du monde antique et que dans un tel endroit la modestie devait être respectée, même plus que respectée; il est tout à fait injuste d'appliquer une règle qui est locale par les circonstances et d'en faire un principe universel.»

### Analyse

Cette interprétation met l'emphase sur une vérité très importante. Plusieurs principes nous sont enseignés dans 1 Cor. 11. Mais au-delà de la simple question du voile, ces principes devraient avoir un impact dans nos vies.

Cependant je n'accepte pas la conclusion qui consiste à dire que l'application de Paul à propos du voile n'est pas pour l'Église moderne. L'interprétation voulant que cette pratique soit d'une culture dépassée commence avec la supposition que les intérêts de Paul étaient le maintien des normes sociales. Ces hypothèses sont fausses.

Paul ne mentionne jamais les normes de la décence publique pour les hommes et les femmes. Son argument n'avait rien à voir avec les coutumes et les traditions. Au contraire il démontre que Dieu créa avec ordre et avait un plan spécifique pour l'homme et la femme. Le fondement de cette pratique surpasse le temps et la culture, ainsi il en est autant de son application.

Aujourd'hui comme au premier siècle, lorsqu'un homme prie ou prophétise la tête voilée il déshonore Christ. Il est encore la gloire de Dieu, et devrait en rendre témoignage en gardant sa tête découverte. De nos jours, comme auparavant, l'homme est le chef de la femme, la femme est la

gloire de l'homme, et une longue chevelure est la gloire de la femme. Pour ces raisons elle doit encore se voiler la tête.

Lorsque nous examinons plus attentivement les arguments culturels, nous trouvons d'autres inconséquences. L'une est l'hypothèse que l'enseignement de Paul dans 1 Cor. 11 se conformait à la norme culturelle. Ce n'est pas vrai. Les croyants de l'église étaient premièrement des gentils dont la culture était gréco-romaine (1 Cor. 12.2). Il y avait également plusieurs chrétiens Juifs (Actes. 18.7-8). Chaque groupe avait sa propre tradition au sujet du voile lorsqu'ils priaient ou prophétisaient. La loi juive n'exigeait pas que les hommes ou les femmes se voilent pour prier ou prophétiser. Néanmoins, la coutume juive exigeait que les femmes juives se voilent en public. Si la prière ou la prophétie s'effectuait en public, alors elles se couvraient la tête. Les hommes et les femmes romains se voilaient pendant les rites religieux, tandis que les hommes et les femmes grecques ne le faisaient pas. Les pratiques culturelles du premier siècle n'étaient pas homogènes. Il n'y avait pas de norme pour les divers groupes, qui composaient l'Église primitive. Même les Corinthiens eurent à ajuster leur pratique afin de se conformer aux enseignements de Paul.

Les commentateurs ne s'accordent pas sur les pratiques culturelles de Corinthe. Dans la section de référence de ce livre, est contenu les résultats et la documentation de mes propres études sur ce sujet. Plusieurs énoncés des commentateurs sont faux.

M. Morris répète souvent ceci: «Pour une femme de paraître en public la tête non-voilée...était un signe d'une personne aux mœurs légères.» Cette déclaration est la pierre angulaire de la position de plusieurs. Cependant deux problèmes en résultent.

Premièrement, Paul ne parle pas de femmes qui se voilent publiquement, mais de celles qui se voilent pendant qu'elles prient ou prophétisent. Il ne dit rien à propos de leurs habillements lorsqu'elles marchent dans les rues de Corinthe.

Deuxièmement, une tête non-voilée n'était pas la marque d'une femme de mauvaise réputation. Voir des femmes qui ne portaient pas le voile était quelque chose de très commun dans la ville de Corinthe. Les Grecques et les Romaines ne se couvraient pas en public. Au contraire, elles étaient reconnues pour leurs coiffures élaborées. Tant qu'au Juives mariées, elles se voilaient en public. Si une femme juive n'était pas voilée, elle était considérée comme une vierge et non comme une prostituée.

Plusieurs commentateurs identifient la femme rasée dans un 1 Cor. 11.5 comme une prostituée. Ils affirment que la ville de Corinthe avait 1000 prostituées qui faisaient le service dans le temple d'Aphrodite. Ils déclarent que les femmes chrétiennes qui étaient découvertes pendant l'adoration, s'identifiaient au même rang que les esclaves du temple. Les données qui supportent ce point de vue, et les conclusions qui en sont tirées, demeurent douteuses.

L'attestation d'une telle multitude d'esclaves pour le temple a été démontrée comme sérieusement discutable. Un archéologue caractérise cette attestation comme «une histoire inventée» et «complètement fausse». Je ne peux trouver aucune évidence que les prostituées de Corinthe se rasaient la tête. Lucian écrivit de femmes qui avaient la tête rasée lors des cérémonies d'adoration d'Aphrodite, celles-ci eurent lieu à 700 miles à l'est de la Syrie.

Lucian rapporte une tradition qui existait en Syrie où les femmes étaient rasées dans des circonstances que Paul aurait considérées comme scandaleuses. Lucian rapporte également que dans le sanctuaire d'Aphrodite à Byblos lors des cérémonies de deuil d'Adonis (le jeune amoureux de la déesse qui vient de mourir), les femmes qui refusaient de se raser étaient punies; pour un jour elles mettaient en vente leur beauté aux étrangers)...et leurs rétributions devenaient une offrande à Aphrodite.

Le récit de cette pratique du rasage nous révèle à quel point cette idée était répulsive pour les femmes de la Syrie. De toute la référence à une telle pratique en la Syrie n'en fait pas une règle pour Corinthe. Les femmes gréco-romaines étaient très fières de leurs longues chevelures et elles prenaient plaisir à les arranger soigneusement. Il est difficile

d'imaginer pourquoi elles auraient même pu considérer une mode qui serait si opposée à leur propre culture.

Une autre interprétation pourrait être appelée «La substitution (remplacement) culturelle». Les équivalents modernes remplacent l'application dont Paul nous parle. Quelques-uns suggèrent que de nos jours, l'anneau de mariage ou le silence de la femme peuvent remplacer le voile. Ces substitutions sont sans fondement. En aucun sens peuvent-ils être des équivalents véridiques. Ils ne peuvent en aucun cas remplacer le voile qui couvre la gloire de la femme, laquelle est représentée par ses cheveux.

D'autres ont pour arguments que la désuétude culturelle du voile est comparable au lavement de pieds et au saint baiser. Ils insistent sur le fait que ces trois pratiques devraient être traitées de la même manière. Si nous pratiquons le port du voile, nous devrions aussi mettre en pratique le lavement de pieds et le saint baiser. Cette conclusion est illogique. Le voile, le lavement de pieds et le saint baiser n'apparaissent jamais ensemble dans le même passage. Chacun doit être interprété dans son propre contexte. Nous devons examiner si une pratique est culturelle ou non selon son juste mérite. Néanmoins nous devrions appliquer les mêmes règles d'interprétation pour chaque passage, et ce que nous définissons comme une pratique dans un cas n'a rien à voir avec les autres cas.

### **La femme est voilée lorsqu'elle a de longs cheveux.**

#### **Résumé:**

Je n'ai trouvé aucun commentateur qui retenait ce point de vue. Je connais un certain nombre de personnes qui se disent de cette opinion. Je soupçonne qu'elle soit simplement la version «de l'homme de la rue», sur laquelle peu de monde peuvent s'exprimer clairement. Une lecture inattentive du texte pourrait avoir comme résultat ce point de vue si les deux versets suivants sont mis sur le même pied d'égalité.

«...qu'elle se voile» 1 Cor. 11.6 et «...parce que la chevelure lui a été donnée comme voile» 1 Cor. 11.15.

Plusieurs commentateurs, tout en présentant leur propre opinion, prennent le temps de discréditer cette interprétation. En se faisant, ils ont enrichi considérablement la théologie. Noel Weeks écrit: «La chevelure de la femme lui a été donnée comme (anti) un voile. La signification de «anti» est généralement celle de remplacement ou «en substitution de». Ses cheveux remplace le voile. Alors le voile requis est une longue chevelure et rien de plus.»

Il destitue rapidement cette position comme étant erronée.

### **Analyse**

Assimiler des citations du verset 6, «...qu'elle se voile» et du verset 15 «Parce que la chevelure lui a été donnée comme voile» c'est ignorer le contexte. La première citation se trouve dans le principal argument de Paul, et la seconde provient de sa leçon allégorique en rapport avec la nature. «La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas...» v. 14. Même les mots que Paul utilise sont différents. Le gros de son argument se trouve dans le mot grec «katakalypto» pour voiler (1 Cor. 11.6-7), et dans sa forme négative «akatakalyptos» pour ne pas voiler (1 Cor. 11,5, 13). Lorsqu'il dit que la chevelure lui a été donnée comme voile, il utilise le mot «peribolaion» (1 Cor. 11 .15) lequel signifie quelque chose de passer autour ou un voile. Il n'existe qu'un seul autre endroit où ce mot est retrouvé dans le Nouveau Testament, il s'agit de l'épître aux Hébreux 1.12.

La traduction proposée disant que «sa chevelure lui a été donnée à la place du voile» ne concorde pas avec le contexte. La substitution est la signification de base du mot «anti», mais pas la seule. Dans 1 Cor. 11.15 on y dénote l'idée d'équivalence. La nouvelle version internationale traduit ce verset comme suit: «Car une longue chevelure lui a été donnée comme voile.» De longs cheveux sont un voile de gloire sur la tête de la femme.

Il n'y a aucune évidence qui permet de dire que les femmes de l'église se rasaient la tête ou même qu'elles se coupaient les cheveux courts. Si nous remplaçons «qu'elle se voile » par «qu'elle se laisse pousser les cheveux longs» nous obtenons une absurdité. «...Or si une femme ne se

laisse pas pousser les cheveux, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se laisse pousser les cheveux longs.» (1 Cor. 11.6)

M.Weeks fait le point final : «Si le passage ne parlait que de la honte pour les femmes d'avoir les cheveux rasés, alors toute la discussion concernant la prière et les prophéties serait sans rapport. Si Paul croit que les cheveux courts sont une honte pour la femme, dans ce cas-là il ne l'est pas seulement pour les femmes qui dirigent dans la prière et la prophétie».

(James MacCarthy, traduit et adapté)